

Compte-rendu de la commission H&S du mardi 16 mai 2023

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Amélie ROGNON (ARO)	ORTEC-SOLEO	X
Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	X
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE ECO SERVICES	X

Membres de l'UPDS :

Alexis BERTRAND	SARPI REMEDIATION
Jean-Noël BESNIER	RSK Environnement
Alice BICSYSKO	VALGO
Séverine CHATAIGNIER	TAUW
Marie DEBACKERE	ERM France
Marie DUCLOS	UPDS
Nathalie FAZENDA	KALIES
Marie GAULME	DEKRA Industrial
Thierry GEGU	SECHE ECO SERVICES
Christel de LA HOUGUE	UPDS
Christophe LAVAUX	OGD
Franck LECLERC	UPDS
Sarah LEKIEVRE	ARTELIA
Romane LOPEZ	REMEA
Mathilde MANUEL	WSP
Valery MARMET	SOCOTEC Environnement
Rodolphe ORDRONNEAU	BUREAU VERITAS
Amandine PENEY	EKOS
Blandine PRUVOST	GINGER BURGEAP
Cécile QUEINNEC	IDRA
Marine TOANEN	EODD
Anne TREMILLON	ELEMENT TERRE
Mathys TROLES	SEREA

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 20 mars 2023

Le compte-rendu de la commission H&S du 20 mars 2023 est adopté.

2. Elaboration de la feuille de route de la commission H&S

EVALEXPO : Le Logiciel Evalexpo est un outil créé sur Excel, mis à la disposition des adhérents pour estimer le niveau d'exposition sur les chantiers en fonction du niveau de pollution des sols/eaux souterraines/gaz du sol. Cet outil a une vraie valeur et il est à mettre en avant pour promouvoir le métier.

Action à mener :

- CDH doit rappeler ITGA pour supprimer un bug et remettre à jour le guide de l'utilisateur. Puis CDH diffusera EVALEXPO aux adhérents qui en avaient fait la demande.
- Obtenir un retour des adhérents sur l'utilisation d'Evalexpo.

BASE DE DONNEES : ITGA a créé, pour le compte de l'UPDS une structure de base de données pour collecter les résultats de mesures d'exposition réalisées sur les chantiers par les adhérents. Les renseignements à fournir en lien avec chaque résultat de mesure sont très proches des informations à renseigner dans Evalexpo lorsqu'on souhaite estimer le niveau d'exposition de ses salariés ; d'où une confusion entre ces deux outils. L'objectif de cette base de données est de pouvoir, *in fine*, connaître a priori le niveau d'exposition des salariés en fonction du type de chantier sur lequel ils vont et des polluants auxquels ils sont exposés. Cela suppose donc de collecter suffisamment de mesures d'exposition pour en faire une exploitation statistique. Les mesures d'exposition peuvent être effectuées par ITGA ou par un autre laboratoire d'analyses. Si ITGA fait les mesures, la base de données est renseignée directement si l'adhérent est d'accord pour mutualiser ses données. Si c'est un autre laboratoire, il faut que l'adhérent fournisse les résultats des mesures à Christel qui les intègre à la base de données.

Action à mener :

- Une procédure claire doit être rédigée à ce sujet.
- Lancement de la collecte de données.

Formation SST SSP : La formation est quasiment terminée, il reste désormais à préparer le document qui sera remis aux stagiaires en fin de formation (Vademecum) et les questions du QCM. Il faudra également définir :

- Combien la formation va coûter ?
- Combien de personnes seront accueillies lors d'une session de formation ?

Il faut également établir les critères de sélection des formateurs, car cette formation ne pourra pas être gérée par n'importe qui (compétence, expérience).

Et enfin, Il faudra que l'UPDS organise entièrement le déroulement de la formation (salle, créneau, inscription) et qu'elle ouvre la formation en dehors du Syndicat.

Action à mener :

- Le comité de suivi de la création de cette formation va solliciter les 2 collègues sur le support de formation

Fiches Bonnes pratiques SST : Il existe deux types de fiches :

- des fiches de REX de 2013 et de 2019 en lien avec différents sujets remontés par les adhérents en accidentologie. Faut-il les valoriser ou pas ?
- des fiches de bonnes pratiques, qui disposent de 3 volets : formation/information/document unique. Ces fiches ont été remises à jour en 2021/2022 et doivent être remises en page avant diffusion

Les adhérents pensent que la réalisation de fiches fait partie des rôles de l'UPDS car cela permet de donner des directions communes de la profession. La commission H&S va donc remettre à jour ces fiches et en créer de nouvelles. Il faudra en créer une sur les aspects sanitaires liés aux PFAS. Certains adhérents se demandent s'il est possible d'élargir ces fiches à des sujets de santé. Il sera possible d'élargir les sujets, mais la vision générale de ces fiches doit rester opérationnelle. Ensuite, il serait souhaitable d'avoir un accès facile aux fiches sur le site internet, avec un petit moteur de recherche par thème.

Action à mener :

- CDH transmet toutes les fiches dont elle dispose.
- La commission H&S va remettre à jour ces fiches. Le rythme pourrait être : un sujet de fiche par commission H&S.
- JPT et PGH font le point avec le Bureau au sujet de l'ouverture des fiches SST à des sujets sur la santé (risques psycho-sociaux notamment).
- JPT et PHG réfléchissent à la priorisation des actions à mettre en place pour la commission H&S ; l'avis des membres de la commission sera demandé via un google forms créé par CDH ou MDU.
- CDH et MDU se renseignent pour développer un espace de travail commun.
- Un lien pourra être créé entre le Vademecum et les fiches.

Réglementation : Les adhérents pensent qu'il faut faire ressortir la logique de la réglementation pour la rendre plus accessible, plus facile à comprendre et plus facile à utiliser.

Autre proposition : Certains adhérents n'arrivent pas à avoir des médecins du travail avertis des risques liés aux SSP et donc pertinents dans les suivis médicaux des salariés. Les disparités sont grandes. Il est donc proposé que la Commission crée un guide ou une plaquette destinés à la médecine du travail en lien avec les SSP. L'objectif de ce document serait de proposer à la médecine du travail un suivi médical adapté aux SSP.

Ce sujet avait déjà été traité par l'UPDS et la commission avait travaillé sur la création d'une formation. Les adhérents proposent d'intégrer 1 ou 2 médecins référents lors de la création de ce guide/cette plaquette afin d'établir les bonnes analyses à faire en fonction des besoins en SSP.

Par exemple chez EODD, ils ont réalisé un gros travail avec leur médecine du travail et ont établi un suivi d'exposition harmonisé.

Action à mener :

- Commission H&S : décider du format, plaquette ? guide ?
- CDH recherche la formation qui avait été établie pour les médecins du travail d'AFOMETRA.

3. REX Accidentologie

Une entreprise fait part du REX suivant : lors d'un prélèvement dans un piézair, le détecteur 4 gaz s'est déclenché à l'ouverture de l'ouvrage. Le technicien s'est équipé (masque) mais, lorsqu'il est revenu sur la zone, il a senti des odeurs d'H₂S. La perception des odeurs était liée au fait que son masque n'était pas adapté à l'H₂S et qu'il n'était pas rasé, ce qui gênait la mise en place du masque.

4. Percement des réseaux : réflexion sur protocole commun au sein du syndicat

La création de ce protocole commun doit se concentrer sur les MOA et avoir comme objectif de pouvoir exiger sa mise en œuvre auprès des MOA. Pour cela, le GT doit réfléchir à l'angle d'attaque. Les adhérents estiment que le guide des bonnes pratiques ne se concentre pas assez sur des sujets opérationnels.

Concernant le contenu, les adhérents estiment qu'il sera facile d'obtenir du REX et que la partie la plus importante est le moyen de communiquer ce protocole. La vocation de l'UPDS est de construire des éléments de communication à vocation des MOA et de leurs représentants.

L'UPDS a demandé à plusieurs reprises à l'ADEME de remettre à jour le guide sur la protection des travailleurs sur les chantiers de réhabilitation de sites industriels pollués datant des années 2000 et co-rédigé par l'ADEME et l'INRS. L'UPDS va demander une nouvelle fois. Ce guide était utilisé, mais est devenu complètement obsolète au fil du temps.

Action à mener :

- MDU crée un doodle pour choisir une date de réunion du GT percement des réseaux.
- MDU contacte des sociétés filiales de grands groupes du BTP (colas) afin d'avoir du REX.
- Le GT : réfléchit et trouve la structuration et la communication auprès des MOA
- A. BERTRAND fait passer à CDH un contact à la CARSAT qui souhaite pousser pour la mise à jour du guide INRS/Ademe de 2002.
- CDH et MDU se renseignent pour développer un espace de travail commun

5. Prochaine réunion

Prochaine réunion le mardi 27 juin 2023 de 10h à 12h30 – en présentiel